

COMMUNE DE QUEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°09

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Date de convocation : 05/04/2024

Présents : Mme CHAMBAUD, M. PATRAS, Mme TRASSARD, M LASSALLE, M. INDA, Mme WEBER, M. CARBONNIER., Mme CESBRON, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL, Mme ROURE, M. ARDILLEY, M. LARDIN

Absents : M. CATTOEN, M. BOUILLEAU

Secrétaire de séance : Mme TRASSARD

Auxiliaire du Secrétaire de séance : M. VIDALOU, Secrétaire Général

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT DE LA PALUS 2023

VU le code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles 2121-31, L1612-12 et suivant,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter les comptes du Budget Lotissement de la Palus pour l'exercice 2023,

Monsieur LASSALLE présente le compte Administratif du Budget Lotissement de la Palus de la commune :

LOTISSEMENT DE LA PALUS - COMMUNE DE QUEYRAC - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	8 582,01	G	8 582,01
	Section d'investissement	B	15 615,47	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	45 506,76 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	19 412,01 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	24 197,48	= G+H+I+J	73 500,78
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	8 582,01	= G+H+K	54 088,77
	Section d'investissement	= B+D+F	15 615,47	= H+J+L	19 412,01
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	24 197,48	= G+H+I+J+K+L	73 500,78

Madame le Maire sort de la salle du Conseil Municipal pour le vote du compte de Lotissement de la Palus de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **la majorité des membres présents et représentés,**

ADOPTE le compte administratif 2023 du budget Lotissement de la Palus,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2023 closes,

DECIDE la reprise sur l'exercice 2024 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement.

ABSTENTIONS : M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL, Mme ROURE

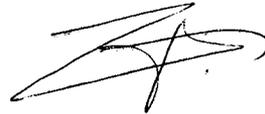
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le 25 avril 2024

Affiché 25 avril 2024

Le Maire Adjoint,
Claude LASSALLE

La Secrétaire de Séance,
Cathy TRASSARD



Le Maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.